

} Archevêché de Montréal,
} le 6 février 1897.

Monsieur,

Nommé, par M. le vicaire capitulaire, zélateur général de l'*Œuvre des écoles catholiques du Manitoba*, je m'empresse de solliciter l'exercice de votre zèle, en faveur de cette cause sacrée à laquelle s'intéressent tous ceux qui aiment sincèrement l'Église.

Vous le savez déjà, une aumône a été demandée, par voie officielle, aux prêtres et aux institutions catholiques du diocèse ; si tous répondaient à l'appel, l'offrande recueillie serait assurément très satisfaisante.

Mais plusieurs peut-être seront incapables, à cause du manque de ressources, de verser la somme indiquée dans la circulaire adressée au clergé ; que ceux-là ne se croient point pour cela exemptés de toute coopération. Non ! les modestes aumônes ne sont point refusées. Loin de là ; fortes ou faibles, toutes les souscriptions seront reçues avec une égale reconnaissance.

C'est surtout sur le *nombre* des offrandes que l'on compte pour former une somme convenable.

Veuillez donc, Monsieur, contribuer le plus tôt possible, selon vos moyens, à l'*Œuvre des écoles catholiques du Manitoba*.

Je vous prie aussi de bien vouloir remplir l'office de zélateur de cette belle œuvre auprès de vos parents, de vos amis et de toutes les personnes sur lesquelles vous pourrez exercer quelque influence.

Par ce bienveillant concours, soyez assuré que vous servirez la cause éminemment sainte de la nationalité canadienne-française et catholique.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre tout dévoué en N.-S. J.-C.,

Z. RACICOT, chanoine.

Zélateur général de l'*Œuvre des écoles catholiques du Manitoba*.